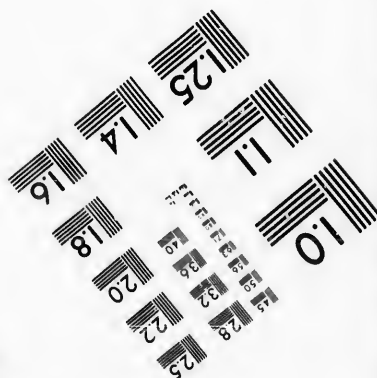
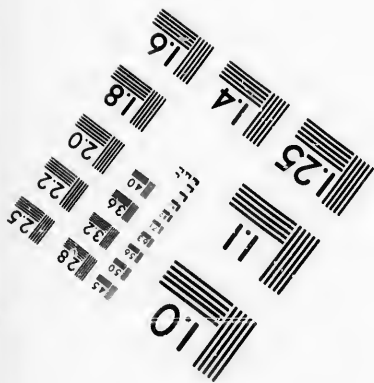
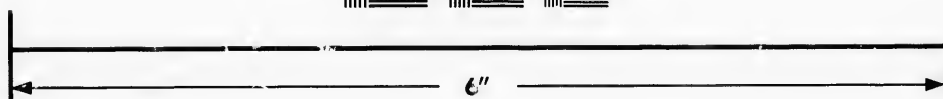
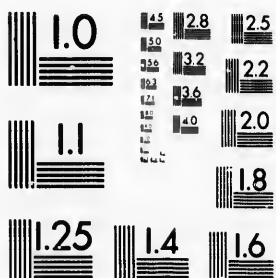


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
28
32
36
25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

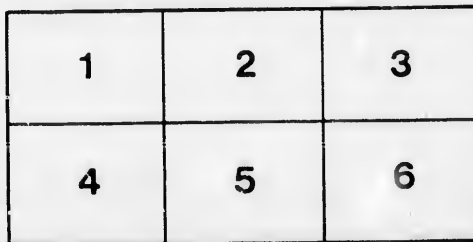
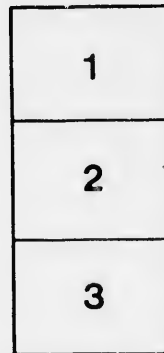
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

OR

È
vèq

Au

P
mer
sacr
fave
proi
lequ

(No. 138.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

ORDONNANT LA RECITATION DU CHAPELET ET DES
LITANIES DE LA SAINTE VIERGE PENDANT
LE MOIS D'OCTOBRE

8 SEPTEMBRE 1885

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Pendant ces deux dernières années, pour nous conformer au désir du Saint Père, le mois d'octobre a été consacré à implorer l'assistance de la Mère de Dieu en faveur de la Sainte Eglise Catholique, aujourd'hui en proie à de si cruelles épreuves. L'empressement avec lequel les fidèles du monde entier ont répondu à cette

invitation, a engagé le Souverain Pontife à recommander ces exercices d'une manière permanente jusqu'à ce qu'il plaise à la divine bonté de rendre la paix à l'Eglise.

C'est pourquoi dans un décret du 20 août dernier, Sa Sainteté Léon XIII renouvelle ce qu'il a déjà prescrit sur la manière de célébrer la fête du Saint Rosaire et de consacrer tout ce mois à honorer et invoquer la très sainte Vierge, non seulement cette année, mais aussi les années suivantes jusqu'à nouvel ordre, comme suit :

I. La fête du Saint Rosaire sera célébrée avec une dévotion et une solennité particulière. Une INDULGENCE PLÉNIÈRE est accordée aux fidèles qui, le jour de cette fête, ou pendant l'octave, s'étant confessés et ayant communie prieront dans une église suivant les intentions du Souverain Pontife.

II. A commencer le premier octobre jusqu'à la fête de la Toussaint inclusivement, le chapelet suivi des litanies de la sainte Vierge devra être récité tous les jours dans toutes les églises paroissiales et de mission, et aussi, autant que possible, dans les autres églises ou oratoires dédiés à la mère de Dieu. Les communautés vaqueront à ces pieux exercices dans leurs chapelles.

S'ils ont lieu le matin, ce doit être pendant la messe : *si mane fiat*, dit le décret, *missa inter preces celebretur*, autant que ce sera possible.

Si c'est dans l'après-midi, on exposera le Saint Sacrement avec l'ostensoir, on chantera trois fois *Perce Domine...* avec encensement ; on récitera ensuite le chapelet et les litanies, puis on chantera le *Tantum ergo* avec encensement, le verset *Panem de cælo*, les oraisons du S. Sacrement, de la sainte Vierge et *Deus, refugium*. Après la bénédiction, on chantera le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*.

III.
tion c
accor
TAINE
cices

Ce
ter ga
ment

IV.
ordina
dée au
ces ex
péchés

V.
raient
ront ga
novem
susdites

Nous
Saint H
l'Eglise
autem j
eo. Ce
envoya
saint ap
mit en l
daient.

Ajou
emprison
de l'Egl
délivran

L'Egl

III. Outre les indulgences déjà accordées à la récitation du chapelet et des litanies, le Souverain Pontife accorde une indulgence DE SEPT ANS ET SEPT QUARANTAÎNES aux fidèles qui auront assisté à ces pieux exercices publics et y auront prié selon ses intentions.

Ceux qui auront été légitimement empêchés d'y assister gagneront les mêmes indulgences en récitant privé-ment ces mêmes prières aux mêmes intentions.

IV. Une autre indulgence PLÉNIÈRE AUX conditions ordinaires de la confession et de la communion est accordée aux fidèles qui auront assisté au moins dix fois à ces exercices publics, ou qui en étant légitimement empêchés, les auront faits en particulier.

V. Les cultivateurs que les travaux des champs auraient empêchés de faire ces prières en octobre, pourront gagner les mêmes indulgences pendant le mois de novembre ou de décembre, en remplissant les conditions susdites.

Nous lisons dans les Actes des Apôtres (XII. 5.) que Saint Pierre ayant été emprisonné par Hérode, toute l'Eglise se mit à prier continuellement pour lui : *Oratio autem fiebat sine intermissione ab ecclesia ad Deum pro eo.* Cette prière ne tarda pas à être exaucée ; car Dieu envoya un ange qui fit tomber les fers avec lesquels le saint apôtre était enchaîné, ouvrit les portes de fer et le mit en liberté malgré les nombreux soldats qui le gardaient.

Aujourd'hui, N. T. C. F., le successeur de Pierre est emprisonné et notre devoir, comme aux premiers siècles de l'Eglise, est de prier jour et nuit pour obtenir sa délivrance.

L'Eglise catholique, notre mère, est l'épouse bien

aimée de Jésus-Christ ; il faut qu'elle ait part à son calice d'amertume. D'ailleurs, N. T. C. F., rien ne prouve mieux l'origine divine de cette Eglise que la force qui lui fait traverser les siècles en dépit de toutes les tempêtes que l'enfer suscite contre elle. Si c'était une institution humaine il y a déjà longtemps qu'elle aurait disparu de la face de la terre. La croix du Calvaire est son étendard ; les épines sont sa couronne. Pour elle comme pour tous ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin dans l'amour et le service de Dieu, se vérifie chaque jour cette promesse de Jésus-Christ : *A celui qui aura remporté la victoire je donnerai pour récompense d'être assis avec moi sur mon trône : Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo* (Apoc. III. 21.).

Grâces éternelles en soient rendues à Dieu, N. T. C. F., ce triomphe de la sainte Eglise peut devenir notre œuvre à tous, si entrant dans les desseins adorables de la providence divine, nous obtenons par nos prières que les jours de l'épreuve soient abrégés, que la victoire soit plus complète, que le règne du Christ sur les âmes soit plus étendu et que son saint nom soit mieux connu et adoré. C'est par des prières persévérantes et ferventes que nous obtiendrons ce que Dieu désire nous accorder. A cause de l'amour qui nous porte il aime nous voir à ses pieds lui demander ce triomphe de son Eglise, afin d'avoir occasion de nous en récompenser un jour. Et comme nulle créature ne lui est plus chère que la sainte mère de son divin Fils, il aime nous voir recourir à son intercession toute puissante pour rendre nos prières plus efficaces. Voilà pourquoi le Souverain Pontife, éclairé des lumières célestes, veut que dans tous les pays du monde catholique, pendant un mois entier, nous unissions nos supplications à celles de Marie pour obtenir à notre mère la sainte Eglise cette paix et cette liberté dont elle a besoin.

A s
parole
tés de
euntes
les em
avec d
et nous
Croyez
credite
la priè
N. T.
ments
invite
entier
de la r
sante.
dans l
apôtres
prière
verante
(Act I

Mais
exaucés
péché,
âmes, t
notre o
envers
Notre S
sont con
datis u
40.). E
nous me
cette pa
milie pé
penetra
parvenu

A ses disciples Jésus-Christ a confié l'apostolat de la parole qu'ils devaient faire entendre jusqu'aux extrémités de la terre : *Allez, enseignez toutes les nations : euntes docete omnes gentes* (Mat. XXVIII. 19.). A tous les enfants de l'Eglise il confie l'apostolat de la prière avec des promesses magnifiques d'efficacité : *demandez et vous recevrez ; petite et accipietis* (Mat. VII. 7.). *Croyez fermement que tôt ou tard vous serez exaucés : credite quia accipietis* (Mat. XI. 24). Cette mission de la prière, mission si douce et si efficace, remplissons-la, N. T. C. F., en tout temps, mais surtout dans ces moments solennels où la voix du vicaire de Jésus-Christ invite les enfants de l'Eglise dispersés dans le monde entier à s'unir dans une commune invocation aux pieds de la mère de Dieu dont l'intercession est toute puissante. Ainsi se renouvellera de nos jours ce qui se passa dans le cénacle après l'ascension du Sauveur : *Les apôtres étaient tous persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus ; hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum Maria matre Jesu* (Act I. 14).

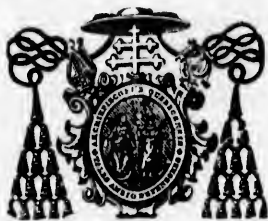
Mais, N. T. C. F., si nous désirons sincèrement être exaucés, il faut purifier nos cœurs de toute attache au péché, il faut sanctifier toutes les puissances de nos âmes, témoigner à Dieu en toutes choses notre respect, notre obéissance et notre amour, pratiquer la charité envers notre prochain pour l'amour de Dieu, car, dit Notre Seigneur, *dans ce double précepte de la charité sont contenus la loi et les prophètes ; in his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ* (Mat. XXII. 40.). En nous conformant ainsi à la volonté de Dieu nous mériterons de voir nos prières exaucées, suivant cette parole du Saint Esprit, *la prière de celui qui s'humilie pénétrera les cieux ; oratio humiliantis se nubes penetrabit* ; mais il faut y persévérer jusqu'à ce qu'étant parvenue au trône de la miséricorde divine elle en des-

cende vers nous, apportant ce regard de Dieu qui fait oublier toutes les tribulations : *et donec propinquet non consolabitur et non discedet donec Altissimus aspiciat* (Eccli. XXXV. 21.).

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception. (a)

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le huit de septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, en la fête de la nativité de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

(a) MM. les curés voudront bien prendre des mesures pour que ces exercices de dévotion se fassent régulièrement, et expliquer d'avance aux fidèles les divers mystères dont la méditation rend la récitation du chapelet si fructueuse.

eu qui fait
inquet non
aspiciat

toutes les
fait l'office
religieuses,

de l'archi-
le huit de
la fête de
, mère de

QUÉBEC.

r,

IS, Ptre,
Secrétaire.

que ces exer-
ce aux fidèles
chapelet si fruc-

